Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DICOM 40 Convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation de la convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN.

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention d'occupation du domaine public avec l'association FIDALIAN.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO